

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2008-0908/PR/MERN portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti SA.

n° 2008-0908/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
31 décembre 2008

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2008

Date du numéro
31 décembre 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992 VU La Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des Sociétés d'Etat, d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VU La Loi n°65/AN/99/4ème L du 13 janvier 2000 portant création de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti (SIHD)

VU Le Décret n°99-0077/PRE du 08 juin 1999 portant réforme des Sociétés d'Etat, d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre de l'Energie et des Ressources Naturelles.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti SA, les membres ci-après désignés pour une période de trois ans (3 ans). * Représentante de la Présidence, Melle. SOUAD HOUSSEIN FARAH* Représentant de la Primature, Monsieur RACHID HASSAN SABANE* Représentant du Ministère de l'Energie et des Ressources Naturelles, Monsieur FARAH ALI AINAN* Représentant du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Economie, chargé de la Privatisation, Monsieur FARAH HASSAN HOUSSEIN* Représentant du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale, Monsieur GUEDI ABSIEH HOUSSEIN* Représentante du Ministère du Commerce et de l'Industrie, Mme. RON OSMAN OMAR* Représentant du Ministère chargé de l'Environnement, Monsieur DINI ABDALLAH OMAR* Représentant

du Ministère du Transport, Monsieur MOHAMED. Y. CHARMARKE* Représentant du Ministère de la Défense, Colonel YONIS HOCHÉ DEMBIL

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 31 décembre 2008, sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH